

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00584

**SUBVENTION A L'ASA (ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE)
D'IRRIGATION DES MONTS DU JAREZ ET DU BASSIN DU GIER**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 décembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 37

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 36

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE,
M. Christophe FAVERJON, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE,
M. Marc ROSIER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161118-D20160058411-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161222

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

SUBVENTION A L'ASA (ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE) D'IRRIGATION DES MONTS DU JAREZ ET DU BASSIN DU GIER

1- Rappel sur le projet de retenue collective à usage d'irrigation agricole de Saint-Apollinaire :

L'arboriculture est une production agricole très présente sur les coteaux du Jarez et l'irrigation est nécessaire pour assurer la rentabilité des exploitations. Dans cette logique, l'ASA d'Irrigation des Monts du Jarez et du Bassin du Gier, avait pour projet de réaliser une retenue collinaire collective à Saint-Apollinaire de 177 000 m³ pour 46 exploitations et 124 hectares irrigués sur Saint-Romain-en-Jarez, Genilac, Valfleury, Chagnon et Saint-Martin-la-Plaine.

A l'automne 2005, les travaux ont été suspendus suite à un recours déposé devant le tribunal administratif par la commune de Sainte-Catherine, la Communauté de Communes du Pays Mornantais, la FRAPNA Rhône, l'Association des Pêcheurs de la Platte, la Fédération Départementale des Associations agréées de Pêche et de Protection des milieux aquatiques et la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône.

Or, de nombreuses dépenses avaient été engagées par l'ASA d'Irrigation des Monts du Jarez et du Bassin du Gier (acquisitions foncières, études, appels d'offres...). Une trentaine d'agriculteurs ont versé 54 960 euros. La commune de Saint-Romain-en-Jarez a adhéré à ce projet par un apport de 1 372 euros pour assurer sa sécurité incendie. La commune de Larajasse a également fait un apport de 2 290 euros. Par ailleurs, l'ASA d'Irrigation des Monts du Jarez et du Bassin du Gier a contracté deux emprunts auprès du Crédit Agricole.

En 2009, Saint-Etienne Métropole a acheté à l'ASA d'Irrigation des Monts du Jarez et du Bassin du Gier, les terrains d'assiette de 137 680 m² du projet pour un montant de 107 780 euros (hors frais de notaire). Avec cette recette, l'ASA d'Irrigation des Monts du Jarez et du Bassin du Gier a pu solder son emprunt à court terme et faire un remboursement anticipé de 18 783,74 euros en capital sur son emprunt à long terme.

2- Demande de subventions auprès des collectivités :

Après le paiement de l'annuité 2016, l'ASA d'Irrigation des Monts du Jarez et du Bassin du Gier devra verser 20 408,84 euros au Crédit Agricole (sur 4 annuités de 2017 à 2020) pour son emprunt à long terme. Il faut noter que le Crédit Agricole a pris en charge le capital (8 428,69 euros) pour les deux annuités au titre des années 2015 et 2016.

Par courrier en date du 07 juillet 2016, les Maires de Saint-Romain-en-Jarez, Genilac, Saint-Martin-la-Plaine, Valfleury et Larajasse ont sollicité Saint-Etienne Métropole ainsi que

la Préfecture de la Loire, les Députés et les Sénateurs, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Loire pour un soutien financier à l'ASA d'Irrigation des Monts du Jarez et du Bassin du Gier.

La commune de Saint-Romain-en-Jarez a voté, lors de son Conseil Municipal en date du 16 septembre 2016, une participation financière de 1 000 euros au bénéfice de l'ASA d'Irrigation des Monts du Jarez et du Bassin du Gier, afin qu'elle puisse rembourser les intérêts 2016 de l'emprunt. Cette participation financière devra être remboursée par l'ASA d'Irrigation des Monts du Jarez et du Bassin du Gier à la commune.

Le Conseil Départemental de la Loire a validé, lors de son Assemblée départementale du 21 novembre 2016, une subvention exceptionnelle de 3 000 euros.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, ayant été sollicitée, devrait également délibérer sur une aide à l'ASA d'Irrigation des Monts du Jarez et du Bassin du Gier.

Il est proposé que Saint-Etienne Métropole verse une subvention exceptionnelle à l'ASA d'Irrigation des Monts du Jarez et du Bassin du Gier de 2 000 euros pour accompagner la filière arboricole des coteaux du Jarez. Un des enjeux de la politique agricole de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du Projet d'agglomération 2015-2020 est de favoriser le développement économique des filières agricoles locales. Le montant de la subvention de Saint-Etienne Métropole sera versé en une seule fois sur demande écrite du bénéficiaire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une participation financière de 2 000 euros à l'ASA d'Irrigation des Monts du Jarez et du Bassin du Gier pour contribuer au remboursement de son emprunt auprès du Crédit Agricole,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget développement local de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Monsieur Rémy GUYOT n'a pas pris part au vote.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU